COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2024

Convocation le 28/03/2024

<u>Présents</u>: ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, PORTALEZ Rémy, VAIRON Anne-Marie, BARNARD Simon, TRIAIRE Laurent, PIBAROT Jean-Claude, WINTER Delphine,

PIERKOT Joanna, NEGRIER Olivier, PIOCH Cédric,

Absente: LOISEAU Géraldine

Absent excusé : DESSALCES David,

Procurations: M. DESSALCES a donné procuration à Mme WINTER

Approbation du précédent compte rendu.

1-: Compte Administratif 2023

Monsieur 1^{er} adjoint présente le compte administratif de la Commune de 2023.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

En fonctionnement : Dépenses 698 463.15 Euros

Recettes 856 124.07 Euros Résultat de l'exercice 166 660.92Euros Résultat reporté N-1 60 378.69Euros Résultat de clôture 227 039.61 Euros

En investissement : Dépenses 811 494.84 Euros

Recettes 992 543.89 Euros Résultat de l'exercice 181 049.05 Euros Résultat reporté N-1 - 512 121.76 Euros Résultat de clôture - 331 072.71 Euros

Le maire a quitté la salle pour le vote, les conseillers ont voté à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Commune

Monsieur BURTET, premier adjoint, présente le compte administratif de l'année 2023 Eaux et Assainissement.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

En fonctionnement : Dépenses 39 287.59 Euros

Recettes 39 287.59 Euros Résultat de l'exercice 0 Euros Résultat reporté N-1 0 Euros Résultat de clôture 0 Euros

Le maire a quitté la salle pour le vote, les conseillers ont voté à l'unanimité le compte administratif 2023 de délégation Eau et Assainissement

2-: Compte de gestion 2023

Le Maire présente les comptes de gestion dressés par le receveur municipal.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, les conseillers votent à l'unanimité le compte de gestion de la commune et celui de délégation Eau Assainissement.

3-: Affectation de résultat

Pour la Commune : Monsieur le Maire reprend les résultats du compte administratif de la Commune de l'année 2023 faisant apparaître :

- un excédent de clôture en fonctionnement de 166 660,92 euros
- un excédent de clôture en investissement de 181 049.05 euros

M. le maire rappelle que les reports de l'année antérieure sont :

- Excédent de Fonctionnement : 60 378.69 euros
- Déficit d'Investissement : 512 121.76 euros

Ce qui porte les résultats à :

- Excédent de Fonctionnement 227 039.61 euros
- Déficit d'Investissement 331 072.71 euros

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat ainsi :

- au compte 002 recette de fonctionnement 56 983.61 euros
- au compte 1068 recette d'investissement 170 056 euros
- au compte 001 dépenses d'investissement 331 072.71 euros

<u>Pour convention délégation Eau Assainissement</u>: Monsieur le Maire reprend les résultats du compte administratif de l'année 2023 faisant apparaître ni excédent ni déficit, il propose de rien affecter en section de fonctionnement.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter aucun résultat en fonctionnement

4-: Avenant convention de délégation Eau Assainissement

Le maire présente un avenant à la convention de délégation initiale suite à une réunion en prévision du budget. Au vu des différents échanges sur la préparation budgétaire 2024, il convient de modifier le montant du budget de délégation et de le porter à 72 650.76€.

Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité l'avenant.

5- : Budgets de la Commune et de Délégation 2024

<u>Pour la Commune</u>: Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024. Il propose en Fonctionnement 844 811 euros et en Investissement 1 241 604 euros.

Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité.

<u>Pour convention de délégation</u>: Monsieur le Maire présente le budget de la convention de délégation Eau Assainissement de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires pour l'année 2024 de 72 650.67 Euros en Fonctionnement.

Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité.

6-: Taux des contributions directes de 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de voter les taux d'imposition communaux, il propose de ne pas modifier les taux pour 2024, il indique que les bases ont augmenté.

Les conseillers approuvent à l'unanimité de ne pas modifier les taux des contributions directes et votent les mêmes taux que l'année précédente à savoir : Taxe Foncière Bâti 36.62%, Taxe Foncière Non Bâti 32.99%, Taxe Habitation 17.60% et CFE 22.16%.

7-: SEMG Transfert de compétence Eclairage Public

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le TE GARD - SMEG exerce en lieu et place des membres qui en font la demande et après acceptation, la compétence optionnelle relative à l'éclairage public. Le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date de la délibération du Comité syndical du TE GARD SMEG approuvant la décision de transfert de la commune devenue exécutoire.

Les conseillers municipaux décident d'autoriser le transfert, au TE GARD - SMEG, de la compétence Travaux et Maintenance d'éclairage Public, à l'unanimité.

8 -: Subvention Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le Présidente du comité des fêtes, qui demande une subvention pour son fonctionnement et pour la participation de la commune aux frais de la sécurité lors de la fête votive du village.

Il propose la somme de 550 euros pour le fonctionnement à octroyer pour l'année 2023. Les conseillers votent à l'unanimité la subvention.

9-: Emprunt

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération Création d'une maison en partage et d'une salle de classe avec préau, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000,00 EUR. Il présente une offre de la Banque Postale à taux fixe à 3.90% sur 20 ans.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement, valident à l'unanimité l'offre d'un emprunt

<u>10- : Servitude de passage DFCI</u> Le maire informe les conseillers qu'une convention est proposée pour les servitudes de passage du DFCI aux propriétaires.

M. le maire cherche avec d'anciens propriétaires les documents originaux pour éviter de tout refaire. Il informera les conseillers des suites et la délibération ne sera prise que si nécessaire.

11-: Maison en partage

M. le Maire informe que les travaux du 2^{ème} étage s'achèvent, il reste quelques finitions à faire mais les locataires pourraient entrer en mai.

<u>Lot 1 maçonnerie Avenant 4</u>: Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renforcer et un mur d'un séjour dans un appartement.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour le lot n°1 par un avenant complémentaire pour l'entreprise CAMBASSEDES Jean et un autre pour l'entreprise SASU Fabre Lionel d'un même montant soit 1 875 € HT 2 250 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du marché du lot 1 maçonnerie.

<u>Avenant maitrise d'œuvre</u>: Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la maison en partage et du retard pris sur le chantier, il convient de d'effectuer un avenant à l'acte d'engagement de la maitrise d'œuvre.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour la maitrise d'œuvre de 13 650 €HT 16 380 €TTC par avenant à EURL MALET SEELI.

Le conseil municipal accepte à la majorité des membres l'avenant.

<u>Lot 6 Cloisons plâtrerie Avenant 2 :</u> Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise SASU BARRAL Sébastien titulaire du lot 6 cloisons doublages plâtrerie.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour le lot n°6 par un avenant complémentaire pour l'entreprise SASU BARRAL Sébastien pour un montant de 28 498 € HT 34 197.60 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant.

<u>Lot 3 Menuiseries extérieures Avenant 1</u>: Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la maison en partage le prix des menuiseries extérieures doivent être actualisées sur un an.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour le lot n°3 Menuiseries extérieures par un avenant complémentaire pour l'entreprise Menuiserie SALERY d'un montant de 10 352€ HT 12 422.40€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant

<u>Lot 7 Ter Menuiseries intérieures</u>: Suite à la résiliation du marché par l'entreprise ayant obtenu le lot initialement, l'entreprise Menuiserie Salery a accepté de reprendre le reste du chantier. Il convient d'établir un acte d'engagement du montant des travaux à effectuer.

12- Renouvellement CUI PEC

Le maire informe l'assemblée que le contrat aidé de M. VALETTE Gilles arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler dans le cadre du dispositif «contrat accompagnement emploi », l'Etat prendrait en charge 45% de la rémunération. Le maire propose de renouveler le contrat aidé pour les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments et peinture à compter du 02/04/2024 pour une année. Les conseillers votent à l'unanimité pour le renouvellement.

13- : Virement de crédits entre chapitres

M. le maire informe le conseil municipal de la possibilité, selon l'instruction M57 et l'article L.5217-10-6 du CGCT, de virements de crédits de chapitre à chapitre selon une limite fixée à l'occasion du vote du budget. Il propose de fixer cette limite au taux maximal soit 7.5% et sera déterminée chaque année pour chaque exercice budgétaire.

Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité.

14- Questions diverses

Pont de la Baraque : Le maire informe les conseillers que suite à la demande de subvention, une DETR sera octroyée. Il rappelle qu'une subvention du Département a déjà été octroyée.

Une réunion sur place est prévue en présence de l'Entreprise COFEX, du Département et du Maire pour évaluer les travaux du pont.

Travaux Ecole: Des devis ont été demandés aux entreprises du secteur.

Monsieur le maire indique qu'il aimerait que les travaux commencent cet été.

L'adjoint aux travaux précise que la dalle existante sera conservée et agrandie pour le préau, par conséquence le bâtiment sera reculé de 3m. Le bâtiment aura une ossature bois.

Les travaux seront suivis directement par les élus et notamment l'adjoint en charge des travaux.

Le maire informe les conseillers que plusieurs enfants de Mandagout et de St Julien doivent s'inscrire à notre école prochainement.

<u>Travaux Presbytère</u>: Un adjoint travaille avec les agents pour effectuer les travaux. Une pièce du presbytère a été prise pour agrandir le café. Les travaux avancent bien.

Mas de Cluny:

Le maire indique que pour le moment rien n'est décidé pour le devenir du mas de Cluny.

La SAFER est venue avec le bureau de la Coopérative Origine Cévennes pour effectuer une estimation du bien.

Des personnes intéressées pour la location doivent venir la semaine prochaine.

Le maire indique que les conseillers seront avertis des avancements des discussions.

La séance est levée à 21h15.